

# PPCR

(PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES, REMUNERATIONS)

**AVEC LA CFTD, CA AVANCE SANS DEMAGOGIE !**



Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

novembre 2015

Ce mardi 24 novembre, le calendrier et la méthode de mise en œuvre du "PPCR" étaient au programme de la réunion présidée par Marylise LEBRANCHU lors de la séance plénière du CCFP (Conseil commun de la fonction publique).

Jean-Marc BAILLEUL était le seul cadre de la police nationale à siéger dans cette instance aux enjeux essentiels pour les cadres de la police nationale.

En l'absence de signature de FO et de la CGT, il n'y aura pas de comité de suivi mais des réunions bilatérales.



Le cadre général du calendrier de mise en œuvre, qui doit s'étaler sur la période 2016-2020 selon le projet d'accord finalisé en juillet dernier, sera transposé pour les statuts particuliers (enseignement, police, pénitentiaire...)



Le travail sur les grilles aura quant à lui lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Le tout devra être traduit dans une série de textes réglementaires (400 à 500 décrets et arrêtés à changer).



- Certaines durées d'échelon seront rallongées
- Une partie des primes sera transformée en point d'indice
- Les grilles seront réévaluées jusqu'en 2020

## LE PPCR : DES PERSPECTIVES POUR LES OFFICIERS

- Régis par un statut spécial, la négociation se fera au sein du ministère mais sur la base de la grille A Type déjà validée dans le PPCR puis ensuite par le CCFP.
- L'ensemble du corps sera re-pyramidé afin de se calquer sur la grille A type : deux grades (LT/CPE et CDT), un emploi fonctionnel et un GRAF tout en tenant compte de notre spécificité d'actifs.
- Des propositions seront faites prochainement par la DRCPN.
- Madame KIRRY, directrice de la DRCPN, a confirmé après la déclaration préalable du SCSI lors de la CAP, que ses services travaillaient conformément aux annonces du Président de la République sur l'augmentation du volume de chefs de service et sur la revalorisation du montant de l'IRP.

**Le  
SCSI  
revendique :**

## L'AUGMENTATION DES INDICES DE TOUS LES OPN

- ⇒ **Lieutenants/Capitaines** : augmentation de l'indice brut du premier échelon de 371 à 390 et un meilleur tuilage de l'ensemble de la grille.
- ⇒ **Commandants** : augmentation de l'indice brut de 901 à 1015 et hors échelle lettre pour CDTEF.

METTRE FIN AUX INJUSTICES, CONSTRUIRE L'AVENIR